

## INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE AU QUÉBEC UN NOUVEAU RÔLE À ÉTABLIR

### Définition de l'infirmière praticienne spécialisée au Québec

L'infirmière praticienne spécialisée (IPS) est une infirmière titulaire d'un certificat de spécialiste, qui donne des soins infirmiers avancés et exerce des activités médicales autorisées par un règlement du Collège des médecins du Québec afin de gérer les problèmes de santé aigus et chroniques dans un domaine de spécialité particulier (néonatalogie, cardiologie, néphrologie, soins de première ligne). Pour ce faire, elle doit posséder une expertise liée à ce domaine clinique acquise principalement au moyen d'une formation de deuxième cycle en sciences infirmières et en sciences médicales établie par un règlement de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

L'infirmière praticienne spécialisée consacre l'essentiel de sa pratique à des soins directs axés sur le traitement et le suivi de personnes présentant un problème de santé aigu ou chronique dans une spécialité ou en première ligne. Elle possède les compétences nécessaires pour évaluer l'état de santé du patient, prescrire et interpréter des examens diagnostiques, prescrire des traitements médicaux et pharmacologiques et appliquer des techniques effractives (« invasives ») à des fins diagnostiques ou thérapeutiques. Elle met également l'accent sur la promotion de la santé et la prévention des maladies par le counseling, l'éducation en matière de comportements de santé et le développement des capacités d'autosoins. Dans son domaine de spécialité, ses connaissances approfondies et son savoir-faire lui permettent d'assurer un leadership tant dans sa pratique clinique qu'auprès de ses collègues infirmières et des autres professionnels. De plus, elle contribue à la formation des futures IPS ainsi qu'aux développements de la recherche et à la mise en œuvre d'innovations cliniques.

## Rôles et responsabilités de l'infirmière praticienne spécialisée

En collaborant avec le médecin traitant et les autres membres de l'équipe soignante, l'IPS consacre la majorité de son temps à la pratique clinique en soins directs auprès des patients et de leur famille. Elle a la responsabilité de connaître les normes professionnelles, déontologiques et juridiques et d'en tenir compte dans sa pratique. Elle doit actualiser ses compétences en recherchant activement des occasions d'apprentissage et de développement professionnel continu.

La pratique clinique est de loin la principale activité de l'infirmière praticienne spécialisée. Parmi les activités secondaires de l'IPS, mentionnons sa contribution au soutien clinique des infirmières, à l'enseignement universitaire et à la recherche dans son domaine de spécialité.

10 La répartition de ces activités ainsi que les modalités de collaboration avec les médecins doivent être discutées avec l'IPS et établies conjointement avec le chef de département clinique lorsque l'IPS travaille en établissement. En première ligne, lorsque l'IPS exerce hors établissement, elle convient avec le médecin partenaire de l'organisation du travail qui est ensuite formulée par écrit dans l'entente de partenariat<sup>1</sup>. La direction des soins infirmiers peut également convenir de la collaboration de l'IPS à certains projets avec le chef de département clinique de médecine générale ou avec le médecin responsable du groupe de médecine de famille (GMF) et la direction du programme-clientèle. L'IPS est membre du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement.

<sup>1</sup> Le Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la *Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins* prévoit que le partenariat doit faire l'objet d'une entente écrite lorsque l'infirmière praticienne exerce ses activités médicales ailleurs que dans un centre exploité par un établissement au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ou de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

## Pratique clinique

Les connaissances et l'expérience clinique de l'IPS lui permettent de donner des soins appropriés en collaboration avec le médecin traitant.

- L'infirmière praticienne spécialisée détermine les problèmes de santé du patient et collabore avec le médecin traitant pour établir les priorités en matière de soins et de traitements médicaux. Pour ce faire, elle a recours à la pensée critique, synthétise et analyse la collecte des données subjectives et objectives ;
- L'infirmière praticienne spécialisée procède à l'évaluation exhaustive de l'état de santé du patient en privilégiant une approche globale de la personne. Ainsi, la compréhension et l'analyse des dimensions biologique, physique, mentale, psychologique, sociale et spirituelle des déterminants de santé, ainsi que des préoccupations du patient et de ses proches, constituent les premières étapes de cette évaluation ;
- Dans son domaine de spécialité, l'infirmière praticienne spécialisée assure le suivi des patients. Elle offre des soins aux patients qui présentent des problèmes de santé complexes, chroniques ou encore des épisodes aigus ;
- L'infirmière praticienne spécialisée exerce les activités médicales énumérées à l'article 36.1 de la L.i.i., selon sa spécialité. Elle prescrit des examens diagnostiques, utilise des techniques diagnostiques effractives ou présentant des risques de préjudice, prescrit des médicaments et d'autres substances, ainsi que des traitements médicaux ; enfin, elle utilise des techniques ou applique des traitements médicaux effractifs ou présentant des risques de préjudice. Lorsque l'IPS exerce dans une spécialité dont les activités médicales s'effectuent uniquement dans un centre hospitalier, l'exercice de ces activités doit respecter les règles de soins médicaux et les règles d'utilisation des médicaments.
- L'infirmière praticienne spécialisée participe à l'élaboration et à l'implantation de programmes d'éducation pour le patient et sa famille ; à cette fin, elle intervient auprès d'eux selon une approche familiale et a recours à des stratégies éducatives aidantes. Elle porte une attention particulière à la promotion de la santé de même qu'à la prévention de la maladie et des accidents, afin de maintenir la santé et le bien-être physique, émotif, mental et spirituel de la personne.

## Soutien clinique et enseignement universitaire

L'IPS contribue au développement des compétences des infirmières qui travaillent dans son domaine de spécialité facilitant ainsi l'amélioration des soins au patient et à sa famille :

- elle participe à l'enseignement universitaire et à la supervision des futures IPS ;
- elle participe à l'élaboration et à l'évaluation des protocoles médicaux et infirmiers ainsi que des normes de pratique de soins dans son domaine de spécialité ;
- elle agit à titre de personne-ressource ou de mentor auprès de ses collègues infirmières et des autres membres de l'équipe de soins de son milieu et des centres référents ;
- elle contribue à l'amélioration des soins infirmiers en influençant la pratique clinique des infirmières.

12

## Développement professionnel et recherche

Les connaissances et les habiletés de l'infirmière praticienne spécialisée, en matière de recherche, lui permettent de définir, d'évaluer et d'améliorer sa pratique clinique ainsi que d'exercer son leadership en soins infirmiers dans sa spécialité :

- elle analyse et interprète les recherches récentes et elle intègre les résultats probants pertinents pour sa pratique clinique ;
- elle met en œuvre des innovations cliniques issues de la recherche en vue d'améliorer les soins aux patients et à leurs proches ;
- elle définit des problèmes cliniques et collabore aux projets de recherche en soins infirmiers et à la recherche clinique médicale ;
- elle contribue à l'avancement de sa profession et au rayonnement de son milieu de pratique, notamment en faisant connaître les résultats des travaux de recherche (présentations ou publications) aux niveaux local, régional, national et international.